



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

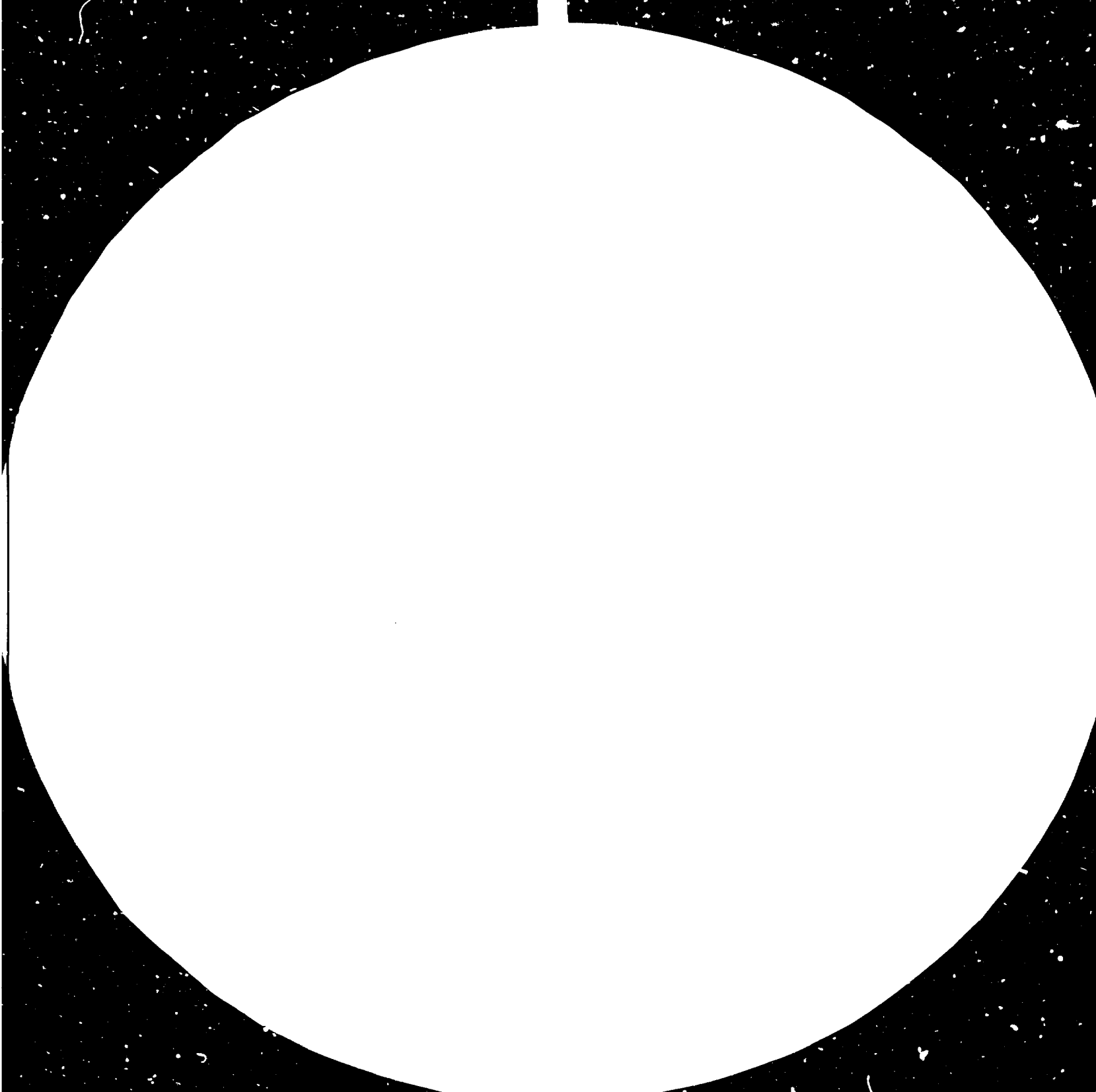
## FAIR USE POLICY

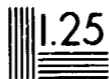
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





32

36

40



MICROSCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS  
STANDARDS REFERENCE MATERIAL DIVISION  
APPLICABLE TEST CHART No. 2

Point 5 i) de l'ordre du jour provisoire

COOPERATION INTERNATIONALE, MESURES NATIONALES PERTINENTES,  
Y COMPRIS LES POLITIQUES INDUSTRIELLES, ET CONTRIBUTION DE L'ONUDI  
DANS DES DOMAINES CRITIQUES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, 1985-2000 :

Renforcement de la coopération économique entre pays en développement

Document d'information établi par le secrétariat de l'ONUDI

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 7	3
<u>Chapitre</u>		
I. SITUATION ET PERSPECTIVES DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT	8 - 22	6
A. Domaines et modes de la coopération industrielle	12 - 15	8
B. Portée des activités de coopération industrielle entre pays en développement	16 - 17	10
C. Les perspectives de coopération industrielle entre pays en développement et les obstacles à cette coopération	18 - 22	12
II. ORIENTATIONS GENERALES DE LA PROMOTION DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT	23 - 31	15
A. La place de la coopération industrielle entre pays en développement dans les politiques industrielles nationales	23 - 26	15
B. Orientations politiques de la coopération industrielle entre pays en développement	27 - 31	17
III. MECANISMES ET INSTRUMENTS DE PROMOTION DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT	32 - 44	20
A. Niveau national	33 - 36	20
B. Niveaux subrégional, régional et interrégional	37 - 38	22
C. Niveau mondial	39 - 44	24
IV. DOMAINES OU LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT EST RICHES DE PROMESSES	45 - 55	26
V. ROLE DE L'ONUOI	56 - 60	30

## INTRODUCTION

1. La structure actuelle des relations économiques internationales n'a pas favorisé la croissance équilibrée et harmonieuse des pays en développement. Cette situation a notamment provoqué des besoins nouveaux de coopération internationale fondée sur le principe de l'autosuffisance nationale et collective. Il s'agit essentiellement d'une coopération économique et technique entre les pays en développement - forme de coopération internationale à laquelle participent des pays qui ont des besoins communs et qui se heurtent aux mêmes problèmes dans leur recherche d'un développement économique et social conforme à leur propre style de développement.
2. La détermination des pays en développement à réaliser leur autosuffisance nationale et collective a été renforcée par les effets nocifs que la crise économique actuelle a eus sur les économies des pays du tiers monde ainsi que par l'absence de progrès enregistrée dans les négociations mondiales sur la coopération économique internationale. Il est donc vraisemblable que la coopération entre pays en développement deviendra, encore plus qu'auparavant, une des lignes de force essentielles de la nouvelle stratégie internationale de développement.
3. La nécessité impérieuse d'une coopération économique et industrielle entre les pays en développement a été soulignée dans diverses instances internationales. Par exemple, le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international recommandait aux pays en développement de prendre des mesures en vue de "promouvoir entre eux une volonté d'autonomie collective et de consolider une coopération économique internationale mutuellement avantageuse, l'objectif étant d'accélérer le progrès dans les pays en développement" [Résolution 3202(S-VI), section I, 1 b) de l'Assemblée générale]. La Déclaration et le Plan d'action de Lima relatifs au développement et à la coopération industriels, adoptés par la Deuxième conférence générale de l'ONUDI ont encore souligné l'importance fondamentale de la coopération entre pays en développement en vue d'accélérer leur industrialisation et recommandé diverses mesures à cet effet (A/10112, chap. IV). En outre, les programmes d'action adoptés notamment par la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des 77, qui s'est tenue à Arusha en 1975, la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre

pays en développement, qui a eu lieu à Buenos Aires en 1978 et la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, qui a eu lieu à Caracas en 1981, ont contribué considérablement à l'établissement d'un cadre pour les travaux internationaux dans le domaine de la coopération économique et technique entre pays en développement. Le Programme de Caracas de la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, convoquée par le Groupe des 77, précisait notamment : "Il est encore plus opportun et nécessaire pour les pays en développement de renforcer la cohésion et la solidarité entre eux"<sup>1/</sup>. Cette Conférence a réaffirmé que la coopération économique entre les pays en développement (CEPD) ne peut pas remplacer la coopération mondiale entre pays en développement et pays avancés et ne décharge pas ces derniers de leurs responsabilités et de leurs devoirs à l'égard des pays en développement. Elle a en même temps souligné que ce type de coopération permettait d'exploiter au maximum les complémentarités existantes et potentielles entre les pays en développement eux-mêmes. La Conférence a énuméré les divers domaines d'actions prioritaires en ce qui concernait le commerce, la technologie, l'alimentation et l'agriculture, l'énergie, les matières premières, le financement et l'industrialisation, domaines qui ont tous un rapport direct ou indirect avec l'industrialisation des pays en développement.

4. Concernant le secteur industriel lui-même, il convient de noter que les deuxième et troisième Conférences générales de l'ONUDI, dans les Déclaration et Plan d'action de Lima et de New Delhi<sup>2/</sup>, ont souligné l'importance vitale de la coopération économique entre les pays en développement dans pratiquement tous les secteurs concernés par l'industrialisation : commerce, mise au point et transfert des techniques, mise en valeur des ressources humaines, exploitation des ressources naturelles, développement énergétique, mobilisation des ressources financières, renforcement des institutions et des politiques, négociations avec les pays avancés et les entreprises transnationales, etc. On voit donc bien l'importance qui s'attache à la coopération industrielle entre les pays en développement (CIPD) en tant qu'élément primordial de la CEPD et le rôle vital qu'elle doit pouvoir jouer dans l'établissement de l'autosuffisance nationale et collective<sup>3/</sup>.

5. La CIPD s'est renforcée mais, pour un certain nombre de raisons, elle n'a pas encore donné tous les résultats escomptés. Il est évident que la CIPD devra aller au-delà de la libéralisation des échanges de produits manufacturés et toucher des domaines tels que l'harmonisation des politiques d'industrialisation, la programmation commune des investissements, la programmation commune des unités de production, le développement de l'infrastructure matérielle et institutionnelle, la mise en valeur des ressources humaines et des capacités en matière de technologie, d'énergie et de financement; enfin, et surtout, le renforcement de la position de négociation des pays en développement à l'égard des pays avancés pour l'acquisition de la technologie et des autres apports de la production industrielle ainsi que pour l'ouverture de marchés à leurs exportations de produits manufacturés.

6. Comme on n'a acquis jusqu'ici qu'une expérience pratique limitée en matière de CIPD, il semble nécessaire d'examiner les éléments - favorables et défavorables - qui influent sur l'intérêt des divers acteurs. Il est en outre indispensable de déterminer les conditions à remplir pour élaborer un programme concret d'action en matière de CIPD ainsi que les mesures à prendre dans ce domaine.

7. Il convient de noter ici que la coopération industrielle entre pays en développement fonctionne dans le sens horizontal et risque donc d'intéresser la plupart, sinon la totalité des points de l'ordre du jour de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI. On s'est par conséquent efforcé de n'aborder dans le présent document que les problèmes généraux touchant cette question et de résumer les recommandations émanant de la Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement, qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande) en juillet 1983, en préparation de la quatrième Conférence générale. Pour un examen plus approfondi de cette question, il est cependant recommandé de se référer à d'autres documents établis pour la Conférence et indiqués le cas échéant.



I. SITUATION ET PERSPECTIVES DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE  
ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

8. La coopération économique entre pays en développement, et notamment la coopération industrielle, a atteint une phase où la consolidation et l'expansion s'imposent. Les groupements économiques régionaux et sous-régionaux de pays en développement, notamment le Pacte des pays andins, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), et le Comité de coordination du développement de l'Afrique australe, sont des réalités vivantes dont l'élément moteur de la structure et du programme a souvent été l'industrialisation. Mais bien qu'il soit encore trop tôt dans certains cas pour dresser un inventaire, il apparaît de plus en plus que les résultats réels obtenus par les groupements économiques de pays en développement n'ont pas répondu aux espoirs placés en eux. La coopération industrielle au sein de ces groupements s'est développée essentiellement selon deux axes principaux : la répartition des activités industrielles entre les pays membres et le développement de la production par le biais de coentreprises et la création d'entreprises multinationales. Il faut cependant renforcer cette coopération si l'on veut tirer des avantages appréciables des économies d'échelle, des économies externes, de la spécialisation de la production et d'un accroissement des échanges de produits manufacturés. Un chiffre montre bien la faible importance, au niveau mondial, de la coopération industrielle entre les pays en développement : en 1979, selon des données tirées des statistiques de la Banque mondiale, sur la totalité des produits manufacturés absorbés par les pays en développement (environ 290 milliards de dollars des Etats-Unis), quelque 260 milliards de dollars, soit 90 %, provenaient des pays industrialisés et 30 milliards de dollars seulement soit 10 %, d'autres pays en développement<sup>4/</sup>. Il semble cependant que la coopération industrielle au niveau des entreprises des pays en développement, essentiellement sous la forme de la création de coentreprises, se renforce rapidement, surtout de manière spontanée; la coopération va des conseils techniques à l'installation d'usines complètes, clefs en main. Il est donc important d'institutionnaliser et d'accélérer le processus en vue d'obtenir des résultats concrets.

9. Il ne faut cependant pas imaginer que la coopération industrielle entre pays en développement puisse remplacer la coopération industrielle Nord-Sud. Les deux formes de coopération ne s'excluent pas; elles sont complémentaires l'une de l'autre et les pays industrialisés devraient donc, au moins, éviter de mettre des obstacles à la CIPD. En fait, ces pays ont en général montré qu'ils étaient favorables au renforcement de l'efficacité de la coopération entre pays en développement. Cet appui a été exprimé notamment par l'Assemblée générale dans sa résolution 3362 (S-VII), intitulée "Développement et coopération économique internationale" et par la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires en 1978. Il convient de souligner que le renforcement de la coopération entre les pays en développement dans le domaine de l'industrialisation devrait permettre de dégager des objectifs communs et, par là, d'accélérer la coopération entre les pays riches et les pays pauvres.

10. Il convient cependant de reconnaître que, si les pays en développement veulent parvenir à un développement fondé sur une véritable autosuffisance collective, ils devront prendre une certaine distance à l'égard du Nord. De plus, si l'on veut que la coopération Sud-Sud, dans le domaine de l'industrie soit efficace, il faut la fonder sur l'égalité et l'intérêt mutuel dans un véritable esprit d'interdépendance. L'accès à la technologie, aux connaissances techniques, aux moyens de financement, etc. serait ainsi facilité et s'opérerait à de meilleures conditions. Enfin et surtout, une CIPD effective suppose la volonté et l'engagement des Etats souverains ainsi qu'une action des pouvoirs publics, pour établir un cadre approprié à la coopération en matière industrielle.

11. La Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement, qui s'est tenue à Bangkok en juillet 1983<sup>5/</sup>, a estimé que la mise au point d'une politique et d'un cadre institutionnel pour la coopération industrielle entre pays en développement permettrait de tirer le meilleur parti possible des ressources technologiques et matérielles de ces pays, pour le développement, dans l'intérêt de toutes les parties intéressées, des marchés et des échanges de produits appropriés. La CIPD serait ainsi une action de premier recours et non de dernier recours. Grâce à un programme d'action autonome en matière de CIPD, les pays en développement pourraient renforcer leurs capacités technologiques et tirer un meilleur parti de la coopération Nord-Sud.

A. Domaines et modes de la coopération industrielle

12. Il est bon d'examiner brièvement quels sont les apports nécessaires à la création et à l'exploitation d'une entreprise industrielle, afin de discerner les éléments qui, isolément ou réunis, constituent la coopération industrielle et mieux comprendre ainsi les articulations et les mécanismes qui favorisent cette coopération entre pays en développement. Un établissement de production industrielle passe par des phases diverses qui commencent par la conception et la formulation d'un projet, se poursuivent par sa mise en oeuvre grâce à des apports technologiques, des études techniques, des biens d'équipement, des ressources humaines dûment formées, du financement, pour arriver enfin au stade de l'exploitation. Il lui faut alors des matières premières, des services publics, de la main-d'oeuvre, un capital financier et des fonds de roulement. Il lui faut aussi un marché, intérieur et étranger, pour ses produits. Une entreprise industrielle fonctionne dans un environnement où figurent d'une part la politique, la stratégie et le cadre planificateur de l'Etat et de l'autre une infrastructure industrielle : énergie électrique, eau, transports et communications.

13. Pour faire vivre une entreprise industrielle, il faut aussi une foule d'organismes qui constituent l'infrastructure institutionnelle. Ce sont entre autres des instituts de recherche-développement, des bureaux d'étude et d'ingénieurs-conseils, des offices de normalisation, des centres de productivité, des établissements de financement industriel, de formation professionnelle et universitaire, etc. Aucun établissement industriel tant soit peu important ne peut vivre longtemps sans l'appui de cette infrastructure institutionnelle. Lorsque l'usine est entrée dans sa phase d'exploitation, elle doit faire face à des problèmes de rendement, d'utilisation de sa capacité, d'évolution du marché, de diversification des productions, etc. qui exigent l'intervention d'un corps bien développé de conseillers de gestion.

14. Quatre plans de coopération sont possibles dans le domaine industriel, à savoir :

- a) Les politiques, les stratégies et la planification du développement industriel;

b) L'établissement de production industrielle, et ses éléments critiques :

- Finances
- Technologie
- Bureaux d'étude
- Biens d'équipement
- Ressources humaines
- Commercialisation

c) Infrastructure institutionnelle de l'industrie :

- Recherche-développement
- Ingénieurs-conseils
- Offices de normalisation
- Sécurité industrielle
- Centres de productivité
- Institutions de financement de l'industrie
- Conseillers de gestion
- Formation professionnelle et établissements universitaires

d) Infrastructure matérielle de l'industrie.

15. La coopération industrielle entre pays en développement peut s'effectuer dans les domaines énumérés ci-dessus soit par des voies commerciales (c'est-à-dire entre entreprises industrielles publiques ou privées) soit par des voies non commerciales lorsque les intéressés ne se proposent pas nécessairement de but lucratif. Dans ce dernier cas, l'action est généralement exercée par des gouvernements ou leurs organes au moyen de divers types d'accords bilatéraux ou multilatéraux, souvent avec la participation d'organisations internationales qui fournissent une partie des ressources nécessaires à la mise en mouvement des courants de coopération. Ces deux types de coopération industrielle, commerciale ou non commerciale, peuvent être considérés comme complémentaires. Dans bien des cas, c'est la coopération non commerciale qui plante le décor où se dérouleront les activités de coopération commerciale des entreprises, ou bien qui fournit à ces dernières l'information et les apports technologiques et scientifiques qui intensifient leur rendement.

B. Portée des activités de coopération industrielle  
entre pays en développement

16. On peut envisager, en fonction du niveau d'industrialisation des pays en développement, trois situations principales qui déterminent d'une façon générale la portée des activités de coopération industrielle entre ces pays.

a) Pays à un stade initial d'industrialisation. Dans ce cas, les problèmes clefs sont liés à la mise en place d'un potentiel de production industrielle. La production de biens de consommation simples peut être assurée au moyen des ressources existantes et d'une technologie traditionnelle; les activités industrielles plus complexes nécessitent quant à elles une technologie, des services, un personnel d'encadrement, voire un financement, extérieurs. Il se pose un autre problème clef, celui de la constitution d'une infrastructure institutionnelle en matière de recherche, d'enseignement, de normes, d'ingénierie, etc. Pour s'attaquer à ces problèmes, on pourrait adopter des stratégies tenant compte des éléments suivants :

- i) Les dispositifs d'intégration (zone de libre échange, marché commun) permettant d'élargir les marchés; ainsi les différents pays peuvent se spécialiser dans des productions complémentaires;
- ii) Les biens de consommation simples peuvent être produits pour la plupart au moyen de techniques traditionnelles ou de techniques aisément disponibles. Une certaine assistance technique extérieure peut toutefois être nécessaire. Elle pourra être fournie par un pays en développement plus industrialisé;
- iii) Les activités plus complexes nécessitent inévitablement des apports extérieurs et il s'agit de savoir si on pourra les obtenir auprès d'autres pays en développement plus industrialisés, plutôt que de pays développés. Les gouvernements et les organisations internationales ont un rôle important à jouer en établissant des études, en facilitant les contacts, en fournissant des renseignements et en adoptant des politiques de promotion; mais les principaux acteurs sont les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées;

iv) La CIPD peut aussi aider à étoffer l'infrastructure institutionnelle, éventuellement à l'échelon sous-régional, au moyen d'une coopération non lucrative entre les pouvoirs publics, les universités et diverses associations;

- b) Pays dont le niveau d'industrialisation est différent. Les problèmes clefs sont en ce cas similaires à ceux mentionnés à l'alinéa a) ci-dessus, à savoir l'installation de capacités de production et d'une infrastructure institutionnelle; les stratégies adoptées pour s'attaquer à ces problèmes seront également du même ordre. Mais un pays en développement assez grand, qui commence à entreprendre des activités industrielles plus complexes, peut se prêter à un mode de coopération intéressant : l'élaboration d'un système industriel complet, dans lequel un ou plusieurs pays en développement déjà plus industrialisés pourraient jouer un rôle important. Un tel système comprendrait non seulement des installations de production, mais également d'autres acteurs participant au développement d'une activité ou d'une branche : ingénieurs-conseils, bureaux d'études et entreprises de construction; producteurs de biens d'équipement; organismes de recherche-développement; instituts d'enseignement et de formation; institutions financières, etc.;
- c) Pays en développement dont l'industrialisation est relativement avancée. Dans une telle situation, la CIPD viserait deux objectifs essentiels : comment faire profiter chaque parti des capacités industrielles et techniques de son partenaire et comment se tenir au plus près de la frontière technologique dans divers domaines, notamment ceux qui exigent des activités de recherche importantes. Les stratégies dans ce domaine pourraient notamment prévoir :
- i) Un élargissement du marché de l'industrie et des techniques, qui nécessiterait des interventions dans le cadre des plans d'intégration multilatérale existants et, dans certains cas, des dispositions bilatérales spéciales;
  - ii) Des efforts communs en matière de recherche-développement et de techniques.

17. Quel que soit le niveau d'industrialisation des pays en développement coopérants, la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, qui s'est tenue à Bangkok, a souligné que la CIPD ne devrait pas être fondée sur des arrangements similaires à ceux relatifs au transfert de techniques entre pays développés et pays en développement, arrangements qui ont été jugés inéquitables. Cette coopération devrait être fondée sur l'égalité et les avantages mutuels. Il faudrait élaborer des directives appropriées pour la coopération industrielle entre pays en développement et l'ONUDI pourrait jouer un rôle important à cet égard.

C. Les perspectives de coopération industrielle entre pays en développement et les obstacles à cette coopération

18. La Réunion d'experts de haut niveau sur les stratégies et politiques de développement industriel pour les pays en développement, tenue à Lima en avril 1983<sup>6/</sup>, a appelé l'attention sur le fait que, si l'économie mondiale ne croissait que lentement durant les années à venir, les pays du Sud devraient nécessairement, plus que par le passé, compter sur leur dynamique interne et sur la croissance de la demande intérieure, plutôt que sur les forces du marché mondial, pour assurer leur expansion économique. Ils devraient recourir à une substitution sélective des importations, le cas échéant, s'appuyer sur un développement technique plus autonome et renforcer la coopération économique et technique entre eux. Il a en outre été noté que cette réorientation ou restructuration industrielle serait plus facile à mettre en oeuvre dans les grands pays et dans ceux dont l'industrialisation est relativement plus poussée. Dans les plus petits pays et dans ceux où l'industrialisation est encore relativement peu avancée, la coopération internationale, notamment dans le cadre de plans d'intégration régionaux ou autres, pourrait bien jouer un rôle essentiel.

19. Dans ce même ordre d'idées, la Réunion d'experts de haut niveau de Bangkok a estimé que la CIPD serait plus fructueuse si la structure et le mode d'industrialisation tenaient compte de la dotation en ressources humaines et matérielles des pays en développement, des besoins fondamentaux de la population et de la nécessité d'assurer une répartition équitable des revenus. Dans un tel cadre, les pays en développement pourraient s'entraider par le biais du transfert de techniques pertinentes et de l'échange de produits industriels appropriés. La CIPD deviendrait donc un élément important d'une nouvelle stratégie d'industrialisation, qu'il faudrait consolider et élargir.

20. La situation mondiale actuelle rend d'autant plus nécessaire la CIPD. Premièrement, il est de plus en plus largement admis à l'échelon politique, que cette coopération est maintenant impérative si l'on veut éviter une stagnation, voire un déclin de la croissance industrielle et des avantages économiques et sociaux en découlant. Deuxièmement, les pays en développement disposent collectivement de ressources et de techniques considérables pour leur industrialisation. Ils ont : a) les matières premières - minéraux, fibres, café, thé, cacao, sucre, céréales, etc., b) le potentiel technologique et la main-d'oeuvre, c) une infrastructure matérielle et institutionnelle et d) des ressources financières non négligeables si l'on tient compte des excédents de capitaux des pays exportateurs de pétrole. Troisièmement, on a constaté une complémentarité certaine en ce qui concerne les ressources et, dans une moindre mesure, les besoins en matière d'industrialisation des pays en développement, compte tenu de leurs différents stades d'industrialisation; cette situation, exploitée correctement, pourrait conduire à une coopération industrielle mutuellement profitable. Quatrièmement, il existe dans les pays en développement de vastes marchés pour les produits industriels; ceux-ci pourraient être exploités dans le cadre de la CIPD et conduire ainsi à une utilisation accrue du potentiel industriel ou à un développement de ce potentiel. Comme il a été indiqué ci-dessus à titre d'exemple, sur la totalité des exportations de produits manufacturés absorbés par les pays en développement en 1979, 90 % environ provenaient de pays industrialisés et 10 % seulement de pays en développement. Enfin, de nombreux pays en développement ont un passé similaire et connaissent des problèmes économiques et sociaux identiques. Pour la plupart, il s'agit d'anciennes colonies et nombre d'entre eux n'ont accédé que récemment à l'indépendance politique. Ils produisent, en outre, essentiellement des produits primaires et leurs recettes d'exportation ne proviennent que de quelques produits, ce qui rend leur économie vulnérable aux fluctuations se produisant hors de leurs frontières. Dans leurs efforts en vue de résoudre ces problèmes, ces pays ont acquis une expérience précieuse du processus d'industrialisation qu'ils pourraient utilement mettre en commun.

21. Les obstacles auxquels se heurte la CIPD tiennent en premier lieu et avant tout à l'absence de politiques et mécanismes permettant de gérer efficacement cette coopération ainsi que de moyens financiers et techniques adéquats et, en second lieu, au passé des pays en développement. Parmi les premiers obstacles, on notera l'insuffisance des fonds, notamment des devises nécessaires pour accélérer la circulation des techniques, des ressources humaines et des produits manufacturés; la mauvaise harmonisation des



stratégies et politiques d'industrialisation axées sur la CIPD; l'absence de systèmes d'information relatifs aux besoins et capacités dans le cadre de la CIPD; l'absence de moyens administratifs et techniques qui permettraient de promouvoir la CIPD aux échelons national, régional et interrégional. Les problèmes du second type tiennent notamment aux préférences en matière de consommation et de production à l'égard de produits et techniques provenant de pays industrialisés; à l'existence d'une infrastructure institutionnelle, y compris les établissements académiques, techniques et financiers favorisant ou tendant à perpétuer les modes traditionnels de la coopération entre pays développés et pays en développement et enfin à l'acceptation inconditionnelle de la notion d'Etat-nation en tant qu'unité économique, quelles que soient sa dotation en ressources naturelles ou ses dimensions.

22. Il ressort de tout ceci que certaines conditions préalables doivent être remplies afin de promouvoir, d'élargir et de rendre plus efficace la circulation des techniques, des capitaux et des compétences industrielles en vue de l'industrialisation des pays en développement. La Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement a noté que ces conditions étaient les suivantes :

- a) Elaboration de politiques et choix d'incitations visant à promouvoir la coopération industrielle entre pays en développement, ces politiques et incitations devant s'inscrire dans le cadre des plans et politiques globaux de développement national et être fondés sur les principes de l'équité et des avantages mutuels;
- b) Création de mécanismes appropriés aux échelons national, régional et international pour la mise en oeuvre desdites politiques;
- c) Détermination des domaines ou projets prometteurs, dans le cadre desquels la coopération pourrait être particulièrement efficace et avantageuse pour toutes les parties tout en étant, pratiquement, à la portée des pays en développement.

De par leurs programmes, l'ONUDI et d'autres organisations internationales intéressées telles que le PNUD et la Banque mondiale pourraient jouer un rôle important en aidant les pays en développement à réunir ces conditions.

II. ORIENTATIONS GENERALES DE LA PROMOTION DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE  
ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

A. La place de la coopération industrielle entre pays en développement  
dans les politiques industrielles nationales

23. La plupart des pays en développement possèdent un système de planification économique et sociale, explicite ou implicite, dont la planification industrielle constitue un élément important - voire l'élément le plus important dans certains cas. La situation économique mondiale actuelle et les perspectives peu prometteuses de la croissance industrielle dans les pays en développement n'empêchent pas la plupart d'entre eux de penser que le développement industriel est un instrument de croissance capital dans les ajustements de structures, la mobilisation de l'épargne pour l'investissement, l'établissement de liens en aval et en amont et dans l'instauration d'une distribution des revenus plus équitable.

24. Comme les objectifs varient d'un pays à l'autre, les politiques menées pour y parvenir varient elles aussi. Néanmoins, certains éléments semblent être communs aux politiques d'industrialisation de la plupart des pays en développement et peuvent être classés comme suit :

- a) Développement des industries agro-alliées, qu'il s'agisse des industries agro-alimentaires ou de la fabrication des facteurs de production agricoles;
- b) Utilisation totale et développement des ressources intérieures, en respectant le principe de l'autonomie et de l'avantage comparatif en ce qui concerne la mise en valeur des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables ainsi que des ressources humaines;
- c) Production de denrées de grande consommation ou "de base" pour satisfaire les besoins des tranches les plus pauvres de la population et pour élever leur niveau de vie;
- d) Développement de l'industrie des biens de production, étant donné son importance vitale pour l'intégration verticale, l'augmentation de la valeur ajoutée et ainsi que pour l'emploi;

- e) Intensification des politiques d'encouragement aux exportations, souvent en association avec des activités de remplacement des importations, de façon plus sélective et efficace;
- f) Intensification de la poursuite des objectifs d'équité et de bien-être et notamment maintien de l'emploi; expansion des industries de main-d'oeuvre; formation de main-d'oeuvre; déconcentration industrielle et création d'entreprises petites et moyennes; amélioration de la production et de la distribution des denrées de base; et promotion de l'intégration des femmes dans le processus d'industrialisation.

25. En élargissant le champ de la coopération industrielle entre pays en développement et en accroissant ses avantages, on espère renforcer les capacités technologiques et l'activité industrielle des pays qui participent à cette coopération, par l'autonomie nationale et collective. C'est pourquoi la coopération industrielle entre pays en développement devrait faire partie intégrante des efforts que déploient ceux-ci pour accélérer leur industrialisation et jouer un rôle dans la mise en oeuvre des politiques ci-dessus, bien qu'il faille admettre que ce pourrait fort bien être un processus de longue haleine qui demandera un travail et un temps considérables.

26. Il n'en reste pas moins que les pays en développement formulent et exécutent généralement leurs stratégies et leurs politiques d'industrialisation sans tenir compte de la coopération entre pays en développement. Compte tenu de la volonté politique existante et d'un engagement sincère en faveur de la CIPD, le moment est opportun pour faire le point de la situation et pour déterminer l'importance de cet engagement dans les politiques d'industrialisation des pays en développement. Un cadre politique et juridique visant à renforcer ou à établir des mécanismes institutionnels appropriés destinés à promouvoir et à faciliter la coopération industrielle entre pays en développement ne peut être efficace que s'il est totalement intégré aux stratégies et politiques globales de promotion du développement économique industriel national et s'il est harmonisé avec les cadres politiques analogues des autres pays en développement.

B. Orientations politiques de la coopération industrielle  
entre pays en développement

27. Il est difficile de prescrire des politiques de coopération industrielle entre pays en développement applicables à tous les pays en développement, étant donné qu'il est probable que les stratégies et les politiques industrielles d'un pays en développement - dont les politiques de coopération industrielle entre pays en développement doivent faire partie intégrante - varient selon le mode de développement choisi, le niveau d'industrialisation déjà atteint, la superficie et la situation géographique du pays et les politiques adoptées face à l'évolution de la situation économique internationale.

28. Néanmoins, on peut envisager certaines des orientations que pourraient prendre ces politiques, en s'inspirant des principes de la solidarité, des avantages mutuels, de la diversité des formes et de l'aboutissement à des résultats concrets. Au niveau mondial, les politiques devraient tendre à concrétiser et à harmoniser les objectifs et les activités des organismes et des mécanismes internationaux que les pays en développement pourraient envisager de mettre en place pour accélérer, collectivement, leur industrialisation; elles devraient donc viser à :

- a) Renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement afin qu'ils obtiennent, de la part des pays développés, des conditions justes et équitables pour le transfert de techniques et de compétences en matière de gestion, de moyens de financement, d'énergie et de capital ainsi que de produits intermédiaires pour l'industrialisation;
- b) Diffuser les informations et faciliter la circulation des ressources humaines, scientifiques, technologiques et financières entre pays en développement;
- c) Accroître les investissements étrangers directs entre pays en développement, notamment en faveur des pays les moins avancés;

- d) Renforcer les échanges Sud-Sud d'articles manufacturés et de matières premières nécessaires, tout en veillant à ce que les pays les moins avancés ne deviennent pas la nouvelle périphérie des centres industriels du monde en développement.

29. Aux niveaux bilatéral, régional et interrégional, ces politiques devraient tendre à :

- a) Coordonner et harmoniser les plans nationaux d'industrialisation et promouvoir la planification et la programmation sectorielles des industries au niveau régional;
- b) Créer des entreprises industrielles multinationales dans des domaines prioritaires clefs, utilisant des matières premières locales;
- c) Favoriser les coentreprises industrielles, publiques ou privées, entre pays en développement;
- d) Encourager les bureaux d'études techniques et d'ingénieurs-conseils des pays en développement à faire des soumissions et à élaborer des projets en commun;
- e) Renforcer aux niveaux régional et interrégional, les associations industrielles et professionnelles des pays en développement;
- f) Assurer aux pays qui amorcent leur industrialisation un traitement spécial dans la répartition des coûts et avantages découlant de projets de CIPD;
- g) Développer la coopération financière en matière d'élaboration de projets et d'investissements industriels.

30. La Réunion d'experts de haut niveau consacrée à la coopération industrielle entre pays en développement non seulement a défini les grandes orientations politiques exposées dans les deux paragraphes précédents mais encore a proposé une série d'objectifs plus spécifiques que l'on devrait pouvoir atteindre par des politiques encourageant la CIPD. La Réunion a souligné que ces politiques devraient viser à :

- Multiplier les initiatives en faveur de la CIPD, ce qui exige des informations sur les possibilités d'opérations de CIPD, une étude de l'offre et de la demande potentielles et des mécanismes de mise en contact des parties prenantes probables à de telles activités;
- Fournir aux parties intéressées un appui financier et des incitations pour la conduite d'activités de CIPD;
- Monter des opérations de CIPD génératrices d'avantages pour les pays concernés;
- Elaborer des propositions concrètes concernant notamment une coopération entre entreprises publiques et privées, une coopération entre institutions appuyant l'industrialisation et la coopération visant au développement de systèmes industriels complets;
- Créer des réseaux de coopération technique entre deux ou plusieurs pays en développement;
- Formuler des programmes intégrés de développement industriel dans des domaines comme les agro-industries et l'énergie;
- Créer des réseaux d'associations nationales d'entreprises manufacturières et de chambres de commerce et d'industrie pour aider à l'identification de projets et promouvoir les contacts entre les chefs d'entreprise concernés.

31. La Réunion a en outre demandé aux pays développés d'apporter leur soutien aux programmes de CIPD par divers moyens, tels que les suivants :

- a) Fournir, dans le cadre de leurs programmes d'assistance au développement, des fonds, pour la promotion de coentreprises industrielles et entreprises multinationales des pays en développement, pour les activités de recherche technologique, pour des études de préinvestissement et pour des investissements effectifs;

- b) Faciliter l'acquisition de facteurs de production matériels et technologiques dans les projets d'investissement qu'ils financent, afin d'encourager l'importation de biens de capital, de services d'ingénierie et de technologie en provenance d'autres pays en développement;
- c) Appuyer l'élaboration de nouveaux mécanismes d'attribution de crédits à l'exportation et de garanties corrélatives par la Banque mondiale et les banques régionales de développement;
- d) Appuyer la création de la Banque Sud-Sud à la lumière des études actuellement menées par le Groupe des 77;
- e) Accroître leurs contributions volontaires au Programme de développement des Nations Unies et au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel afin de couvrir les besoins croissants des pays en développement en matière d'opérations et de programmes de CIPD.

### III. MECANISMES ET INSTRUMENTS DE PROMOTION DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

32. Le présent chapitre donne un aperçu des mécanismes et instruments de CIPD qui ont été appliqués, ou qui doivent l'être, aux niveaux national, subrégional, régional, interrégional et mondial.

#### A. Niveau national

33. Comme il a été indiqué ci-dessus, la coopération industrielle entre pays en développement s'est surtout réalisée au moyen de coentreprises, le plus souvent dans le secteur privé. Il reste toutefois à examiner quelques aspects importants des coentreprises industrielles. En premier lieu, dans nombre de pays en développement certaines entreprises du secteur public ou organisations para-étatiques sont devenues de grandes industries. La participation possible d'entreprises du secteur public à des coentreprises et le rôle qu'elles peuvent jouer comme instruments de coopération méritent examen.

34. En second lieu, les associations entre entreprises de pays développés et de pays en développement posent quelques problèmes bien connus qui portent essentiellement sur les points suivants :

- Risques et limitations d'ordre politique : domination politique, néocolonialisme;
- L'autosuffisance : les coentreprises la favorisent-elles ou y font-elles obstacle ?
- Les conflits sur la répartition des frais et des bénéfices;
- Les conflits en matière de style de gestion;
- La fixation du prix du transfert : surfacturation ou sous-facturation ?

On se demande, notamment dans les moins avancés des pays en développement, si les associations entre entreprises de pays en développement ne vont pas être très différentes des coentreprises Nord-Sud traditionnelles. L'expérience acquise dans ce domaine n'est pas concluante. Les principes de la coopération industrielle entre pays en développement exigent peut-être qu'on examine s'il y a lieu d'établir des directives pour la création de coentreprises entre ces pays.

35. La coopération industrielle au niveau de l'entreprise a aussi pris la forme d'entreprises multinationales. Elles ont joui d'une grande faveur dans les pays du Pacte andin et de l'ANASE. Des difficultés se sont toutefois présentées dans certains domaines et méritent examen. L'une porte sur la répartition des bénéfices : qui touche combien ? Dans le cas notamment de l'intégration verticale des industries, la question se pose de savoir si la valeur ajoutée est un indice du rendement de l'investissement. La valeur ajoutée est toujours beaucoup plus forte en aval qu'aux premiers stades de la transformation des matières premières industrielles. Or le propriétaire de la matière première fait légitimement valoir que s'il n'y avait pas de matière première il n'y aurait aucune valeur ajoutée. Un autre problème porte sur l'intégration horizontale, dans laquelle les composants sont fabriqués par différentes entreprises de pays différents en fonction de l'avantage comparé. Ce système a fait preuve de son efficacité chez les sociétés transnationales en quête de rendement, parce que les entreprises en question bénéficient de l'appui de systèmes centraux de conception, de normalisation et de contrôle.



Lorsqu'il s'agit d'opérations du même ordre entre pays en développement, il y a lieu d'envisager d'autres mécanismes car bien souvent ces pays ne disposent pas de ressources centralisées suffisantes.

36. La Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement a fait un certain nombre de recommandations sur les mesures que les gouvernements des pays en développement pourraient prendre au niveau national, où de grands efforts doivent être déployés. Il s'agit notamment de créer des centres nationaux de CIPD qui pourraient bénéficier de l'appui et des conseils d'institutions extérieures et d'organisations internationales. Ces centres nationaux devraient recueillir des informations sur les capacités d'offre et les besoins de leurs pays en matière de CIPD et les communiquer à d'autres pays en développement par le canal de la Banque d'informations industrielles et techniques de l'ONUDI. Ils devraient aussi susciter systématiquement des actions de CIPD. Une autre possibilité offerte aux gouvernements est de conclure des arrangements de coopération soit du type "accord cadre" soit visant spécifiquement des programmes déterminés. Une formule particulièrement intéressante est celle de l'accord de "jumelage", qui peut soit associer en un arrangement de coopération à long terme des entreprises industrielles (principalement du secteur public) ou des institutions qui soutiennent l'industrialisation (instituts de recherche, écoles d'ingénieurs, institutions de normalisation) soit viser à développer un système industriel complet dans une branche donnée.

#### B. Niveaux subrégional, régional et interrégional

37. Les mécanismes régionaux et interrégionaux de coopération industrielle peuvent constituer des instruments efficaces du progrès de la complémentarité, de la spécialisation et de l'emploi rationnel des ressources. A l'heure actuelle, la coopération industrielle entre pays en développement est surtout entreprise dans le contexte de projets d'intégration régionale et sous-régionale visant à l'expansion du commerce des produits fabriqués, à la répartition des activités industrielles entre pays membres d'un groupement régional et à l'augmentation de la production au moyen de la création de coentreprises et d'entreprises multinationales. Il convient cependant de souligner que, comme on l'a indiqué ci-dessus, les résultats que les divers projets d'intégration subrégionale et régionale ont donnés jusqu'à présent en

matière de développement industriel semblent avoir été limités; c'est pourquoi bon nombre de ces projets sont actuellement l'objet d'une réévaluation et d'une réorientation. Il semble qu'il serait utile, à cet effet, de mettre en commun les expériences faites au niveau interrégional en matière de CIPD<sup>7/</sup>.

38. La Réunion préparatoire d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement a indiqué un certain nombre de possibilités qui s'offrent en matière de CIPD aux niveaux subrégional, régional et interrégional, et notamment :

- a) La création de mécanismes favorables à la CIPD au sein de dispositifs d'intégration. Il pourra s'agir de mesures de libéralisation du commerce, d'actions de programmation industrielles destinées à promouvoir l'intercomplémentarité industrielle entre pays participants, de la création d'entreprises multinationales, de l'engagement de projets communs de mise en place d'infrastructures physiques (hydroélectricité, routes et ponts internationaux, chemins de fer, etc.), de la mise en place de programmes communs de développement technologique, de mesures propres à promouvoir la complémentarité et la coopération en matière de services de conseil et d'ingénierie, de coopération dans le domaine de la formation universitaire, etc.;
- b) L'établissement de réseaux de coopération technique reliant des institutions à vocation analogue de différents pays, aussi bien dans des secteurs de technologie "douce" tels que la formation professionnelle, la formation d'ingénieurs, la recherche technologique, les normes, etc. et dans des secteurs de technologie "dure" tels que l'agro-industrie, la pétrochimie, etc.;
- c) La création de coentreprises technologiques, susceptibles d'offrir aux pays participants des services et des "paquets" de savoir-faire technologiques dans des domaines tels que le fer et l'acier, la production d'électricité, les métaux non ferreux, les matières plastiques, etc. Ce type de mécanismes pourrait compléter les réseaux de coopération technique dans une branche donnée;

- d) Des "clubs de coopération industrielle" du genre de ceux de l'ANASE seraient un instrument utile pour promouvoir la coopération entre organisations des secteurs privé et public dans des branches déterminées de l'industrie;
- e) Des ententes de crédits fiscaux pourraient étayer la promotion d'entreprises multinationales dans le cadre d'une large coopération économique interrégionale;
- f) Il faudrait promouvoir les confrontations d'expérience entre groupements économiques de régions différentes. Il importe de prendre les dispositions juridiques nécessaires à la création de mécanismes et d'instruments de CIPD tels que les entreprises multinationales.

#### C. Niveau mondial

39. Au niveau mondial, les instruments de CIPD devraient avoir un double but : d'une part, appuyer les activités de CIPD aux niveaux bilatéral, régional et interrégional et, de l'autre, renforcer la position de négociation des pays en développement à l'égard des pays évolués en ce qui concerne l'acquisition de technologie et d'autres ressources destinées à la production industrielle ainsi que celle de débouchés pour leurs exportations de produits fabriqués.

40. Nombre de projets au niveau de l'entreprise, qui pourraient être exécutés grâce à la coopération de pays en développement, sont exécutés par des pays industrialisés parce que les sociétés transnationales et d'autres sociétés telles que les fournisseurs de machines et de matériel de ces pays offrent souvent d'effectuer gratuitement les études de faisabilité. On pourrait utilement remplacer ce système en créant un "établissement de développement des projets", qui aiderait les pays en développement à formuler et à préparer convenablement les projets industriels, y compris les études de pré-faisabilité et de faisabilité et l'étude financière. D'ailleurs la troisième Conférence générale de l'ONUDI, dans sa Déclaration et son Plan d'action de New Delhi, a jugé indispensable la création de cet établissement. Les sommets de pays non alignés dont le plus récent s'est tenu à New Delhi en mars 1983, l'ont eux aussi envisagée et approuvée<sup>8/</sup>.

41. Un "système d'information sur les projets industriels" rendrait aussi de très grands services pour l'intensification de la CIPD. Ce système pourrait, au moyen de centres nationaux, recueillir et diffuser des informations sur les projets industriels envisagés ou en cours d'élaboration dans divers pays, ce qui permettrait d'étudier très tôt les possibilités de coopération. Cela permettrait alors d'améliorer considérablement les chances de créer des coentreprises ou d'établir une coopération au niveau opérationnel entre entreprises de pays en développement. La Banque d'informations industrielles et techniques de l'ONUDI pourrait faire entrer un tel service dans le cadre de ses activités.

42. Le financement est un facteur essentiel de l'industrialisation. A l'heure actuelle, l'ampleur des lourdes charges de l'endettement extérieur, l'aggravation des déficits des balances de paiements, et la menace de mesures de restriction dues aux conditions posées par le Fonds monétaire international (FMI) à l'octroi de ses prêts posent des problèmes qu'aucun pays en développement n'est en mesure d'aborder par ses propres moyens. En présence de ces sombres perspectives, la proposition de créer une banque internationale pour le développement du Sud, faite dans le cadre du Programme d'action de Caracas du Groupe des 77, pourrait constituer une réponse partielle des pays en développement en quête du nouvel ordre économique international. L'ONUDI a proposé aux nations de s'unir pour créer une banque internationale du développement industriel. Cette proposition tient toujours. On pourrait facilement en adapter les structures à une "banque du développement Sud-Sud" qui financerait les projets et fournirait des mécanismes viables de promotion des entreprises industrielles multinationales entre pays en développement ainsi qu'une assistance technique à cette fin<sup>9/</sup>.

43. Il y aurait enfin encore un instrument essentiel à l'échelon mondial, à savoir un "secrétariat économique du tiers monde" dont l'objectif, limité mais capital, serait d'assister les pays en développement dans leurs négociations économiques internationales et, qui plus est, de les aider à promouvoir et à mettre en valeur leur énorme potentiel en coopérant entre eux dans tous les domaines, y compris celui du développement industriel.

44. Il convient de relever que la Réunion préparatoire d'experts de haut niveau, qui s'est tenue à Bangkok en juillet 1983, a approuvé les propositions susmentionnées, qui seront examinées à la présente Conférence générale<sup>10/</sup>. Il semble qu'en apportant son assistance à la création de tels mécanismes mondiaux l'ONUDI pourrait jouer un rôle important.

#### IV. DOMAINES OU LA COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT EST RICHE DE PROMESSES

45. Ainsi que cela a été souligné d'emblée, il faut, pour donner corps à un programme d'action concret en faveur de la CIPD, recenser les domaines fonctionnels et sectoriels et les projets offrant des perspectives prometteuses. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne les éléments essentiels à la planification et au fonctionnement des unités de production industrielle dans les pays en développement, à savoir les ressources humaines, la technologie, l'énergie, le financement, la commercialisation et les services de conseil industriel.

46. La quatrième Conférence générale étant saisie de documents distincts sur la plupart des sujets mentionnés ci-dessus, le présent chapitre se limitera aux tâches suivantes : premièrement, recenser les possibilités de CIPD dans chacun des domaines essentiels et, deuxièmement, définir le rôle de l'ONUDI compte tenu des efforts qu'elle a déjà déployés pour promouvoir la CIPD et des recommandations de la Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement, préparatoire à la quatrième Conférence générale.

##### Formation industrielle

47. Le fonctionnement des unités de production industrielle dépend en grande partie de l'existence d'une main-d'oeuvre formée possédant les compétences requises. Il existe de nombreuses possibilités de développer les activités de CIPD déjà en cours dans ce domaine : la formation industrielle dispensée dans un pays en développement présente cet avantage double que les conditions de formation, l'environnement et les problèmes à régler ont toutes les chances

d'être semblables à ceux des pays d'où viennent les stagiaires et qu'elle est, en principe, moins coûteuse. La formation de chefs d'entreprise, de cadres et de techniciens, qui ne soient pas coupés des réalités des pays en développement, est de fait, l'une des grandes priorités pour le développement de l'industrie<sup>11/</sup>.

48. L'un des domaines où la CIPD pourrait jouer un rôle important, en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, est la création de réseaux régionaux d'établissements de formation et de centres d'études avancées, permettant d'offrir une gamme étendue de programmes de formation et de perfectionnement adaptés aux besoins industriels et technologiques en évolution constante des pays en développement. Grâce à ces programmes, il serait également possible d'organiser, d'une manière plus efficace, la formation en entreprise dans les installations industrielles des pays en développement<sup>12/</sup>.

49. La Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement a fait remarquer qu'il était nécessaire d'axer l'enseignement et la formation sur le développement afin de répondre aux besoins propres aux pays en développement et a fait un certain nombre de recommandations sur la manière d'y parvenir par le biais de la CIPD (ces recommandations appelant expressément à la participation de l'ONUDI dans ce domaine et dans les autres domaines critiques sont examinées dans la deuxième partie, relative au rôle de l'ONUDI). La Réunion a également évoqué les besoins propres aux pays les moins avancés, et, à ce propos, recommandé l'élaboration de directives en vue d'aider ces pays dans le domaine des services de vulgarisation, de la diffusion de l'information et de l'organisation de la formation industrielle, notamment la formation relative aux industries rurales. Ces directives devraient s'appuyer sur la mise en commun des données d'expérience et des idées des pays en développement dans ce domaine<sup>13/</sup>.

#### Développement du potentiel technologique

50. Le développement du potentiel technologique dans la production industrielle va dans le sens d'une réduction de la dépendance technologique du Sud vis-à-vis du Nord. De fait, faute d'un effort concerté des pays en développement, ceux-ci ne seront que les spectateurs impuissants du progrès

technologique. Ainsi qu'on l'a noté lors du Forum international sur les innovations technologiques et le développement, préparatoire à la présente Conférence, "les innovations technologiques devraient, en un sens, conduire à une nouvelle phase de coopération entre pays en développement. Les problèmes qu'ils rencontrent du point de vue de la collecte d'informations, de la prévision, de l'évaluation, de la sélection, de l'acquisition, de l'adaptation et de l'assimilation de techniques nouvelles et du point de vue du développement endogène de leurs applications présentent assurément une grande similitude, d'où la nécessité d'échanger aussi bien des informations sur les politiques suivies dans ce domaine que les données d'expérience y relatives. Les programmes de coopération doivent dépasser le simple échange d'informations et inclure la négociation en vue de l'acquisition de techniques par la collectivité et la mise en place, pour l'usage commun, d'équipements de production ainsi que d'institutions et de programmes technologiques. Plus important encore, les pays en développement devraient éventuellement arrêter une stratégie commune face à l'évolution technologique"<sup>14/</sup>.

51. En ce qui concerne le renforcement du potentiel technologique, la Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement, préparatoire à la quatrième Conférence générale, a estimé qu'il convenait de constituer des réseaux régionaux et interrégionaux d'établissements de recherche-développement et de mettre sur pied des programmes et des activités de recherche-développement permettant l'exécution de projets concertés de R-D répondant aux besoins d'un ou de plusieurs pays en développement. On s'attacherait à mettre au point des technologies appropriées.

#### Energie

52. L'énergie est également indispensable au fonctionnement des unités de production industrielle. Or, les pays en développement ont, dans ce domaine, rencontré des obstacles de taille qui ont eu des effets directs considérables sur le rythme et l'orientation de leur industrialisation. Le problème fondamental est que les pays en développement doivent importer en grande quantité des combustibles classiques à des fins industrielles et non industrielles. En raison du coût élevé de ces combustibles, les réserves en devises ont fondu, d'où une limitation des importations de biens d'équipement

et de biens intermédiaires dont dépend le développement industriel. L'énergie est un domaine où la CIPD peut jouer un rôle important, particulièrement en ce qui concerne les énergies nouvelles et renouvelables. La coopération peut revêtir des formes diverses : projets communs, tels que centrales hydroélectriques pour l'industrialisation; recherche-développement commune sur les énergies nouvelles, telles l'énergie solaire, la biomasse, etc.; enfin, la recherche-développement visant à apporter des améliorations dans le domaine de l'extraction, de la conversion et des applications industrielles des sources d'énergie comme le charbon<sup>15/</sup>. La Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement, préparatoire à la quatrième Conférence générale, a évoqué les nouvelles possibilités de CIPD qu'offrent, dans le domaine de l'énergie, les minicentrales hydroélectriques, la fabrication de matériels, les services de consultation et d'études, la gestion opérationnelle et les programmes de formation.

#### Financement

53. Nombreuses sont les possibilités de créer des réseaux et des programmes de coopération entre les institutions financières de développement régional des pays en développement qui ont pour but d'attirer et de mobiliser des capitaux provenant des marchés financiers internationaux et de les diriger sur les activités régionales prioritaires de leurs différents programmes, en particulier ceux qui touchent à l'industrialisation. La Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement a estimé que la banque Sud-Sud, si elle venait à être créée, pourrait aider les réseaux régionaux de banques de développement à intensifier les activités de CIPD<sup>16/</sup>.

#### Commerce

54. Les principaux obstacles au développement du commerce des produits manufacturés entre pays en développement sont les suivants : une information inégale et partielle, une communication insuffisante et l'absence de réseaux commerciaux pour les entreprises industrielles des pays en développement. La Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement, préparatoire à la quatrième Conférence générale, a estimé que les sociétés d'import-export de ces pays, qui sont parvenues à mettre des entreprises industrielles nationales en relations avec des acheteurs et des



vendeurs étrangers, permettraient de surmonter en grande partie ces obstacles. Cela nécessiterait un système reposant sur la création de sociétés d'import-export (publiques ou privées) dans tous les pays en développement et d'un réseau régional et interrégional disposant d'un système commun de collecte des données.

#### Services de conseil industriel

55. Compte tenu du rôle important qu'ils jouent dans la conception et l'exécution des projets industriels et dans la transformation des technologies en "technologies opérationnelles", les services de conseil industriel sont l'un des éléments clefs de l'industrialisation des pays en développement. Le développement des services de conseil industriel locaux pourrait être accéléré par le biais de mécanismes de coopération permettant aux sociétés de conseil de mettre en commun l'expérience acquise, d'échanger du personnel, de collaborer à des projets, de lancer des activités communes et d'échanger régulièrement des informations ayant trait à la profession.

#### V. ROLE DE L'ONUDI

56. L'ONUDI a cherché à promouvoir la coopération économique et technique entre pays en développement dans le secteur industriel avant même la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue à Buenos-Aires du 27 mars au 7 avril 1978. L'ONUDI a commencé à s'intéresser particulièrement à ce problème quand le Gouvernement sénégalais a présenté, à la première session du Comité permanent du Conseil du développement industriel, en 1972, une proposition en vue d'organiser l'échange de données d'expérience entre pays en développement sur la création ou le développement de petites et moyennes industries. Par ailleurs, dans sa résolution 36 (VII) adoptée à sa septième session, en mai 1973, le Conseil du développement industriel a invité le Directeur exécutif "à établir, dans les meilleurs délais et dans une première phase, un programme concret d'activités opérationnelles, ayant pour but de promouvoir la coopération technique entre pays en voie de développement par l'échange de technologies adaptées, l'échange d'informations et l'échange de formules

d'assistance au développement dans le domaine de l'industrie, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes industries, la programmation industrielle, le financement de l'industrie, etc.". Le Conseil a également demandé au Conseil d'administration et à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement "d'envisager les mesures nécessaires en vue d'encourager cette nouvelle forme de coopération et d'assistance technique". Enfin, comme indiqué au début du présent document, dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima adoptés à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI, en 1975, on a beaucoup insisté sur la coopération économique et technique entre pays en développement et on a proposé un certain nombre de mesures propres à favoriser la coopération industrielle entre pays en développement.

57. L'une des premières initiatives prise par le secrétariat de l'ONUDI pour appliquer son programme dans ce domaine, a consisté à effectuer une étude pour préciser les domaines dans lesquels les pays en développement étaient susceptibles d'offrir une coopération technique en matière de développement industriel ou de bénéficier de la coopération qui pourrait leur être apportée à cet égard par d'autres pays en développement. En consultation avec une quarantaine de pays en développement, on a dressé, en mai 1975, une liste préliminaire des possibilités de coopération comprenant 360 offres spécifiques. Cet échantillon préliminaire ne contenait pas d'informations sur certains pays susceptibles d'apporter une contribution importante, mais il montrait néanmoins qu'il existait des possibilités énormes de coopération entre pays en développement dans des branches industrielles assez variées. On s'est donc fondé sur cette liste pour poursuivre le programme.

58. Le programme de l'ONUDI en matière de coopération industrielle entre pays en développement présente cinq aspects complémentaires :

- a) Organisation de "réunions de solidarité" en faveur des pays les moins avancés ainsi que de "tables rondes" au niveau ministériel;
- b) Promotion et développement de programmes concertés pour certaines branches industrielles;

- c) Application des dispositions prévues dans le **Système de consultations en matière de coopération industrielle entre pays en développement et organisation de consultations régionales;**
- d) Echange de données d'expérience et d'informations sur la mise au point, l'adaptation et le transfert des techniques;
- e) Adoption de mesures permettant de donner suite au **Programme d'action de Caracas adopté par le Groupe des 77, y compris un appui fonctionnel pour organiser des réunions d'évaluation.**

59. Le programme de l'ONUDI en matière de coopération industrielle entre pays en développement a pour principaux objectifs<sup>17/</sup> :

- a) De renforcer l'esprit de solidarité et de mieux faire comprendre la nécessité et la possibilité d'une coopération économique et technique entre pays en développement;
- b) D'inciter les pays en développement à appliquer des politiques et à adopter des réglementations qui favorisent la coopération économique et technique entre pays en développement, afin d'en tirer le meilleur parti;
- c) De promouvoir des programmes spéciaux de coopération industrielle entre pays en développement au niveau régional, par exemple entre les pays d'Amérique latine et les pays d'Afrique;
- d) De favoriser la coopération entre certaines branches industrielles et pour certains projets, afin de renforcer les capacités propres des pays en développement;
- e) De favoriser le développement de mécanismes de coopération en Afrique, dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

60. Les participants à la Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération industrielle entre pays en développement préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI ont fait un certain nombre de recommandations précises en vue de renforcer et de développer les activités de l'ONUDI dans ce domaine :

- a) Il faudrait amplifier les réunions de solidarité de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés et appuyer l'organisation de tables rondes, dans le cadre du Nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pendant les années 80<sup>18/</sup>;
- b) L'ONUDI devrait organiser des réunions d'experts avec mission d'explorer les possibilités de coopération industrielle entre pays en développement qui s'offrent dans diverses branches industrielles. L'Organisation devrait également promouvoir ou réaliser des études susceptibles d'encourager et d'orienter les activités de CIPD. Il faudrait notamment analyser les possibilités au niveau sous-régional, par exemple l'expérience acquise par les clubs industriels de l'ANASE dans le cadre des activités de coopération industrielle de cette association, en vue de préparer une application plus extensive de cette formule;
- c) L'ONUDI devrait renforcer ses activités de promotion d'investissements industriels, notamment en favorisant la conclusion d'arrangements pour la mise en place de coentreprises au service de la CIPD;
- d) Il faudrait aider à élaborer des accords et des contrats types pour ces coentreprises;
- e) L'ONUDI devrait poursuivre ses travaux en vue de recenser les centres d'excellence existants, d'évaluer leurs capacités et leurs possibilités de formation et d'élaborer des projets de coopération technique visant à renforcer ces centres afin de répondre aux besoins nationaux, ainsi qu'à ceux d'autres pays en développement;

- f) Avec le concours de l'ONUDI, les pays en développement devraient effectuer des études de cas appropriées à leur situation en vue de perfectionnement des cadres et chefs d'entreprises et échanger ce type de renseignements afin de mettre au point une "documentation" et des "systèmes" de formation appropriés;
- g) Il faudrait évaluer en profondeur l'impact des technologies nouvelles dans les pays en développement et recenser les domaines de coopération. Eu égard au rôle précurseur joué par l'ONUDI dans ce domaine, les participants à la Réunion ont recommandé que l'Organisation poursuive et accélère ses activités. Des programmes de CIPD visant à harmoniser les politiques et à élaborer des projets devraient être mis sur pied dans des pays en développement;
- h) Le Système d'échanges de renseignements techniques de l'ONUDI (TIES) devrait être élargi et axé sur les besoins sectoriels. Il faudrait parfaire la manière d'utiliser le TIES pour aider les pays les moins avancés et améliorer les mécanismes d'utilisation du TIES sur la base de l'expérience acquise;
- i) Il faudrait créer des réseaux régionaux de services consultatifs pour renforcer les capacités des pays en développement dans ce domaine; l'ONUDI a un rôle important à jouer à cet égard;
- j) L'ONUDI devrait renforcer et élargir son service chargé de promouvoir la coopération industrielle entre pays en développement.

61. De manière à intensifier les travaux de l'ONUDI dans le domaine de la coopération industrielle entre pays en développement, les pays en développement sont invités à faire des contributions spéciales (CIPD) au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel.

Notes

1/ Rapport de la Réunion d'experts de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement, Caracas, 13-19 mai 1981 (A/36/333), p. iii.

2/ Déclaration et Plan d'action de Lima relatif au développement et à la coopération industriels (A/10112), chap. IV; Déclaration et Plan d'action de New Delhi concernant l'industrialisation des pays en développement et la coopération internationale en vue du développement industriel de ces pays (ID/CONF.4/22 et Corr.1), chap. VI.

3/ La coopération industrielle entre les pays en développement, telle qu'elle est comprise dans le présent document, concerne la coopération technique et économique entre les pays en développement dans le domaine de l'industrialisation et, comme l'implique le point 5 i) de l'ordre du jour, elle vise à renforcer à la fois la coopération économique et la coopération technique.

4/ Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 1982 (Oxford University Press, 1982).

5/ Voir le Rapport de la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Coopération industrielle entre pays en développement, Bangkok (Thaïlande), 18-22 juillet 1983 (ID/WG.399/4).

6/ Rapport des Réunions d'experts de haut niveau préparatoires à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Stratégies et politiques de développement industriel dans les pays en développement, Lima (Pérou), 18-22 avril 1983 (ID/WG.391/12), p. 18.

7/ Voir le Rapport de la Conférence du Pacte ANASE/Groupe andin et du voyage d'études sur la coopération industrielle régionale, Lima (Pérou), 11-23 octobre 1982 (ONUDI/IS.R.9).

8/ Voir le projet de Déclaration économique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, New Delhi, mars 1983 (NAC/CONF.7/Doc.6/Rev.3), 11 mars 1983.

9/ Cette question est développée dans le document ID/CONF.5/13 qui sera soumis à l'examen de la Conférence au titre du point 5 c) de son ordre du jour, intitulé "Mobilisation des ressources financières pour le développement industriel".

10/ Rapport des Réunions d'experts de haut niveau, préparatoires à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Coopération industrielle entre pays en développement, Bangkok (Thaïlande), 18-22 juillet 1983 (ID/WG.399/4) p. 17.

11/ Voir Mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel : questions à examiner (ID/WG.394/1). Ce document est l'un des principaux documents dont a été saisie la Réunion d'experts de haut niveau sur la mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel (préparatoire à la quatrième Conférence générale) qui s'est tenue à Yaoundé (République-Unie du Cameroun), du 30 mai au 3 juin 1983.

12/ Pour plus de détails sur ces questions, voir le Rapport de la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence de l'ONUDI : mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel, Yaoundé (République-Unie du Cameroun), 30 mai-3 juin 1983 (ID/WG.394/8), chap. IV; et ID/CONF.5/9 établi pour le point 5 a) de l'ordre du jour de la présente conférence.

13/ Voir également le document d'information pour le point 5 h) de l'ordre du jour de la présente conférence "Les pays les moins avancés : Mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action" (ID/CONF.5/10).

14/ Rapport de la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Forum international sur les innovations technologiques et le développement, Tbilissi (URSS), 12-16 avril 1983 (ID/WG.389/6), par. 88. Voir également à ce propos le document d'information pour le point 5 b) de l'ordre du jour de la présente conférence : "Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue de l'industrialisation des pays en développement" (ID/CONF.5/6).

15/ Voir également à ce propos le Rapport de la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI : Energie et industrialisation, Oslo (Norvège), 29 août-2 septembre 1983 (ID/WG.402/12) et le document d'information établi pour le point 5 d) de l'ordre du jour de la présente conférence : "Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel" (ID/CONF.5/7).

16/ Voir également à ce propos le document d'information établi pour le point 5 c) de l'ordre du jour de la présente conférence : "Mobilisation des ressources financières en vue de l'industrialisation" (ID/CONF.5/3).

17/ Pour avoir des informations plus détaillées, on consultera les sections d'autres documents d'information préparés en vue de la Conférence qui se rapportent à la coopération industrielle entre pays en développement. Voir également le document d'information présenté à la Réunion d'experts de haut niveau préparatoire à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI sur la coopération industrielle entre pays en développement intitulé UNIDO's Activities for Promoting and Implementing ECDC/TCDC (ID/WG.399/3); et "Promotion de la coopération industrielle entre les pays et organismes latino-américains d'une part et africains d'autre part" (UNIDO/PC.75).

18/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, No de vente F.82.I.8), 1ère partie, sect. A.

